

combatif qui caractérise la Chambre basse. Je suis parti de ma profession pour entrer au Sénat, et je constate que les neuf dixièmes des questions qui sont présentées n'appartiennent pas à la sphère politique, et peuvent être envisagées indépendamment des questions de partis. J'ai été ici pendant un quart de siècle et je me suis convaincu chaque jour de plus en plus que nous remplissons le rôle de corps de révision; et en maintes circonstances, durant ces vingt-cinq ans j'ai vu les chefs des deux partis collaborer de la façon la plus fraternelle, exempts des travers ou des considérations politiques, cherchant à trouver quelques moyens d'améliorer les lois.

Mon honorable ami de Grenville a demandé de faire quelque chose pour alléger le fardeau qui tombe sur les épaules du leader du gouvernement en cette Chambre. J'ai une suggestion à présenter, mais je ne sais pas si nous parviendrons jamais à la réaliser. Mon désir n'est pas que le Sénat possède un ministre avec ministère, mais plutôt qu'il n'ait pas de ministre avec ou sans ministère. Mon idée est que si cette Chambre doit demeurer un corps de révision, il ne doit y avoir aucun représentant officiel du gouvernement,—le travail des divers ministères serait distribué parmi les sénateurs au choix des ministres eux-mêmes sous la surveillance d'un comité de gérance; et graduellement,—comme le gouvernement serait absent d'ici, l'opposition serait aussi absente,—nous pourrions finir par examiner les projets d'un point de vue supérieur, dans l'intérêt général, et ne pas être affectés, comme nous le sommes quelquefois, et fort naturellement, par les inclinations de partis. Telle est mon idée d'un sénat canadien; mais j'ai constaté que le gouvernement a jugé préférable de suivre les sentiers battus, et de garder un "officier de liaison" entre lui-même et la Chambre haute. J'ai accompli mon devoir en présentant au Sénat les renseignements voulus, bien que je fusse impatient parfois d'avoir à me restreindre aux limites que m'imposaient mes devoirs officiels et de ne pas avoir cette liberté d'action dont jouissent tous les autres sénateurs. En diverses circonstances mes collègues ont dû le remarquer. Tel fut le cas pour le bill que nous venons d'adopter, car j'ai souvent oublié, par tradition, que j'avais le mandat de défendre une mesure confiée à mes soins pour vous aider à l'améliorer.

Lorsque nous reviendrons l'an prochain, si la Providence me conserve de ce côté-ci du Styx, j'occuperai encore, je le crains, ma place actuelle; car je doute que le gouvernement aille au peuple avant le terme de son mandat. Mais que je sois ici ou non, je suis convaincu que les honorables membres du Sénat conti-

nueront, comme par le passé, à remplir leurs devoirs fidèlement et patriotiquement.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

EXPOSE

L'honorable M. DANDURAND: L'un des honorables représentants de l'île du Prince-Edouard m'a demandé si je pouvais lui donner un rayon d'espoir que le travail entrepris sur le chemin de fer de l'île sera continué. Voici une lettre que j'ai reçue de M. Ruel, l'un des vice-présidents des chemins de fer nationaux:

Re. Elargissement des voies ferrées dans l'île du Prince-Edouard

En réponse à votre demande d'informations au sujet des projets des chemins de fer nationaux concernant l'élargissement des lignes dans l'île du Prince-Edouard, l'on me déclare au département d'exploitation que les crédits préliminaires pour l'élargissement des voies dans les subdivisions situées à l'est de Charlottetown sont les suivants:

Subdivision de Souris, 56 milles.	\$346,500
Subdivision d'Elmire, 9.89 milles.	55,000
Subdivision de Georgetown, 24.2 milles.	145,500
Subdivision de Montague, 6.33 milles.	57,000
Havre de Murray et subdivision de Vernon, 52.25 milles.	904,000

Le département d'exploitation fait remarquer que ces améliorations ne peuvent pas du tout se justifier au point de vue des chemins de fer, mais qu'elles rendraient sans doute de grands services à la population desservie, et que le gouvernement demande ces crédits pour suivre son programme de développement des facilités de cette province.

Comme les dépenses du capital ont été strictement restreintes cette année, la suggestion du département est de voter une petite somme, à compte du capital, dans les crédits supplémentaires pour le renforcement et le remplacement des ponts, l'élargissement des remblais, etc., afin de terminer ce travail vers la fin de 1925 et de commencer l'élargissement des voies en 1926, si le gouvernement se décide à entreprendre ce travail.

Ballastage.—Quant au ballastage entre Summerside et Tignish, le département conseille de ne pas dépenser de capital pour la même raison que nous avons donnée plus haut au sujet de l'élargissement des voies.

Bien à vous,

Le Sénat s'ajourne quelques instants, puis, à la reprise de la séance, il ajourne jusqu'à demain, à 11 heures de l'avant-midi.

SÉNAT

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK

Séance du samedi, 19 juillet 1924.

Le Sénat se réunit à onze heures de l'avant-midi.

Prières et affaires de routine.

PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire